



**Administration Communale**

Place du Village 5 | 2518 Nods  
Téléphone : 032 751 24 29  
E-Mail : commune@nods.ch

# Cahier des charges



## **Agent d'exploitation au service de la voirie**

*(Le masculin générique est utilisé pour garantir la clarté du texte, il s'applique aux deux sexes.)*

# Tâches spécifiques :

## Routes, chemins et places en été :

- Entretien en général le réseau des chemins, trottoirs, chemins vicinaux et places de la Commune.
- Faucher régulièrement les bords de routes, talus, trottoirs et places de la Commune.
- Maintenir la propreté des routes, des trottoirs, des places publiques et des arrêts de bus.
- Nettoyer les rigoles alpines, les grilles et les couvercles de chambres.
- Contrôler et vider les poubelles publiques et les robidogs (également en hiver).
- Entretien des panneaux et moyens de signalisations.
- Poser de la signalisation routière, fixe ou provisoire, selon les normes en vigueur.

## Routes, chemins et places en hiver :

- Participer au service de piquet.
- Poser et enlever les jalons, façonnage et remise en état.
- Déneiger et saler les routes, les chemins, les places, les trottoirs et la déchetterie.
- Assurer le dégagement des bornes hydrantes.
- Participer à la pose et à l'enlèvement des décorations de Noël.

## Espaces verts :

- Entretien des haies, arbustes et arbres.
- Entretien des espaces verts, place de sport, place de jeux et place de pique-nique.
- Entretien du mobilier urbain et des bancs publics (bancs, tables...).

## Réseaux d'eau, eaux usées et électricité :

- Nettoyer et entretenir les fontaines.
- Collaborer aux travaux de réparation et d'entretien sur le réseau d'eau, les canalisations et les dépotoirs.
- Localiser des fuites.
- Relever les compteurs d'eau.
- Relever les compteurs d'électricité.
- Entretien des bornes hydrantes.
- Signaler au responsable tout dysfonctionnement des candélabres.

**Cimetière :**

- Entretien régulier des chemins, haies et pelouses.
- Planter et arroser régulièrement les plantations.
- Creuser les fosses, aider à la mise en terre ainsi qu'au remblaiement des fosses.
- Aider au dépôt des cendres dans la tombe commune

**Déchetterie, déchets :**

- Gérer en alternance la déchetterie lors des heures d'ouverture.
- Gérer le stockage des déchets.
- Procéder à l'enlèvement des cadavres d'animaux.

**Manifestations :**

- Participer à la pose et à l'enlèvement des drapeaux ou décorations lors de manifestations.
- Mettre en place la signalisation adéquate.
- Participer aux travaux de nettoyage pendant et après les manifestations.

**Véhicules et matériel :**

- Entretien, contrôle et réparation des véhicules, le matériel et les locaux de la voirie et de la déchetterie.
- Contrôler le matériel livré et les bons de livraison.